

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : PISCINE D' ASPREMONT : REMBOURSEMENT DES DROITS D' ENTREES**

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des leçons de natation et les tarifs des redevances et droits à caractère sportif et de loisirs et notamment les droits d'entrée à la piscine d'Aspremont. Cette délibération n'a pas prévu des cas de remboursement pour raison médicale.

Madame Montbaret s'est inscrite aux cours d'aquagym sur présentation d'un certificat médical en janvier 2015. Suite à un problème médical, le médecin a rédigé un certificat d'inaptitude à cette pratique et par conséquent, cette personne n'a pu participer aux cours précités. Elle sollicite donc le remboursement de la carte d'abonnement pour un montant de 82 €.

Les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2015, article 678 413 spor.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIE-JOSEE HENRARD, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le remboursement de la carte d'abonnement à la piscine d'Aspremont de Madame Montbaret pour un montant de 82 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151217-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 18 Décembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».